
BILAN D'ACTIVITE 2022

SECOND CONTRAT TERRITORIAL RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DE LA ROUMER ET DE LA CHOISILLE – Volet Pollutions Diffuses 1^{ère} partie (2020 – 2022)



Pelouses acidiphiles à Agrostis à soies (crédit photo SEPANT)



Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL)
Mairie - Place de l'Europe – BP 13
37390 LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE
02 47 41 21 28
responsableanval@ville-la-membrolle37.fr

Table des matières

1.	Bassins de la Choisille : diagnostic et enjeux	3
1.1	La Choisille	3
1.2	Etat des lieux	4
2.	Une stratégie pour les territoires des Bassins de la Choisille, de la Roumer et de la Bédouire	5
3.	Organisation de l'équipe d'animation.....	5
4.	Activité de l'animateur pollutions diffuses	7
4.1	Estimation de la répartition du temps de travail du demi ETP technique.....	7
4.2	Réunions / COTECH et COPIL / formations	7
5.	Actions du contrat territorial prévues sur l'année 2022	8
5.1	Accompagnement collectif des agriculteurs	8
5.2	Etude perspective du Bio sur le territoire.....	8
5.3	Suivi phyto	8
5.4	Communication.....	8
6.	Etat d'avancement des actions	9
7.	Budget et financement	10

1. Bassins de la Choisille : diagnostic et enjeux

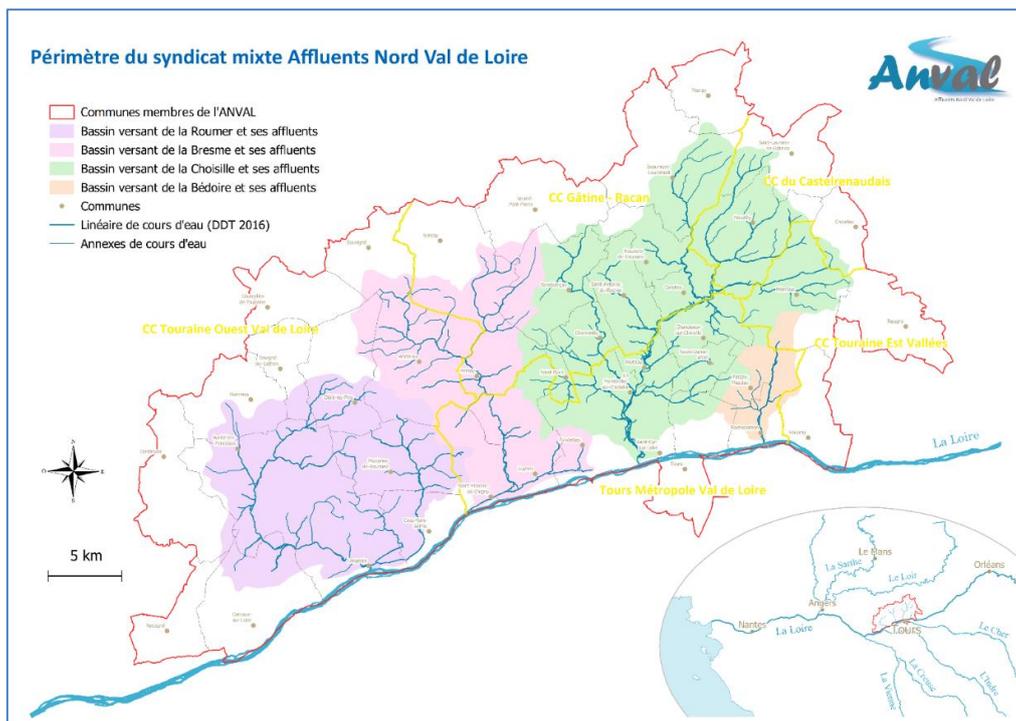


Figure 1 – Carte de l'ANVAL

Le territoire de l'ANVAL comprend quatre bassins hydrographiques (Figure 1), d'est en ouest : la Bédouire, la Choisille, la Bresme et la Roumer. Seule deux masses d'eau du bassin de la Choisille sont concernées par le volet pollutions diffuses. Cette particularité est expliquée dans les paragraphes suivants.

1.1 La Choisille

La Choisille est une rivière non domaniale, son cours principal est d'environ 49 km, et c'est un affluent rive droite de la Loire, avec lequel elle conflue à l'aval de la ville de Tours, au niveau des communes de Saint Cyr sur Loire et de Fondettes (*Figure 1* et **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Son bassin versant de 290 km² s'étend sur 24 communes du département de l'Indre-et-Loire. Elle a pour principaux affluents, la Choisille de Beaumont (14,5 km), la Choisille de Monnaie (10,7 km), le Ruisseau de Saulay (8,5 km) et la Choisille de Semblançay (20 km).

L'occupation des sols sur le bassin versant est la suivante : elle montre une prédominance de terres arables (49%), de forêts (31%) de prairies (9%) et de zones urbanisées (11%).

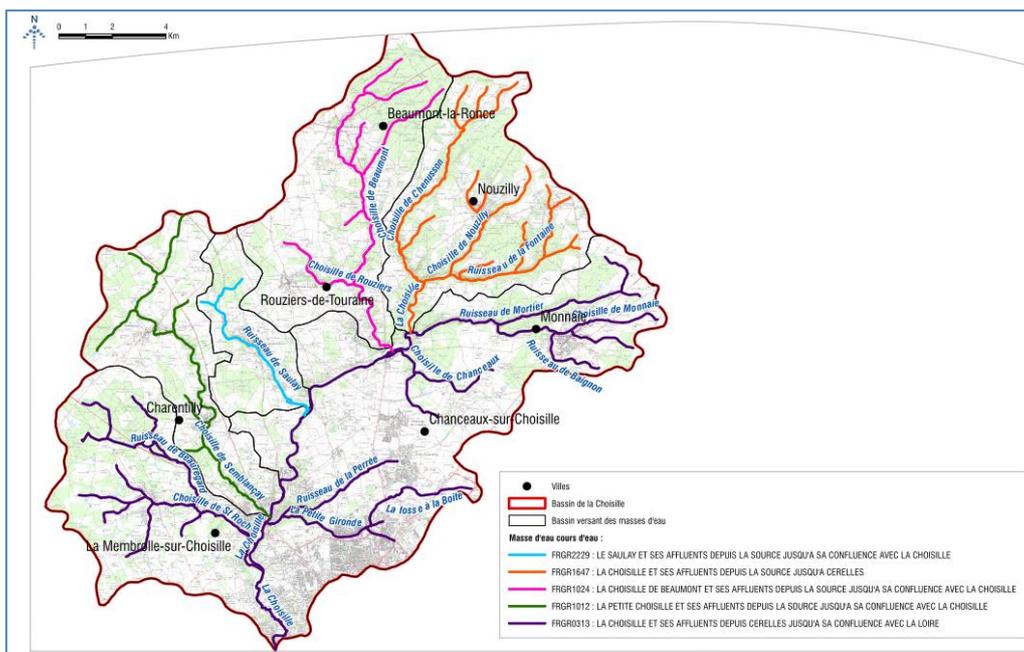


Figure 2 – Bassin versant de la Choisille

1.2 Etat des lieux

L'état des lieux 2019, ci-après, regroupe pour chacune des 2 masses d'eau du bassin de la Choisille comprenant un volet pollutions diffuses (Tableau 1) :

- leur diagnostic qualitatif fixé par l'état écologique
- les enjeux associés fixés par les paramètres en risque de non atteinte du bon état écologique

Tableau 1 - Etat de la Petite Choisille et de la Choisille amont

Code masse d'eau	Cours d'eau	Classement	État écologique		Risque Etat des lieux 2019
			2013	2017	
FRGR1012	La Petite Choisille et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Choisille	/	Médiocre		Pesticides, morphologie, obstacle à l'écoulement, hydrologie
FRGR1647	La Choisille et ses affluents depuis la source jusqu'à Cerelles	Liste 2	Bon	Bon*	Pesticides, morphologie, obstacle à l'écoulement

(*) **FRGR1647** : le bon état écologique de cette masse d'eau est incertain au regard des résultats des IPR réalisés sur les stations témoins et celles ayant fait l'objet de travaux de restauration de la continuité écologique. Ainsi, sur la Choisille de Chenusson en 2016 la station témoin était en classe de qualité Bonne (13,1) alors que les 2 autres étaient en Médiocre (16,1) et Mauvaise (27,7). En 2017, sur le Ruisseau de la Fontaine, les deux stations étaient en classe de qualité Très mauvaise (42,8 et 70,9). En 2019, sur la Choisille de Chenusson, la station témoin était en classe de qualité Bonne (15,5) alors que la station après travaux était en Médiocre (17,3), sur le Ruisseau de la Fontaine, les deux stations étaient en classe de qualité Très mauvaise (42,5 et 93,3).

Pesticides :

Concernant les pesticides, le risque de transfert vers les eaux de surfaces a été mis en évidence sur le bassin versant de la Choisille lors de phénomènes de ruissellement. Certaines masses d'eau sont plus vulnérables que d'autres et ont fait l'objet d'un suivi durant l'année 2016. Ces données ont été comparées avec les résultats d'analyses réalisées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Départemental d'Indre et Loire pour la période 2013 à 2016.

On observe les concentrations les plus fortes sur la Choisille de Semblançay et la Choisille amont. Ces deux masses d'eau ont été retenues lors du comité de pilotage du 14 juin 2016 à l'issue de la présentation du pré-diagnostic « pollutions diffuses ».

2. Une stratégie pour les territoires des Bassins de la Choisille, de la Roumer et de la Bédouire

Le Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL) a été créé le 1^{er} janvier 2019 par fusion des 4 anciens Syndicats de rivières de la Bédouire, de la Bresme, de la Choisille et de la Roumer (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Il s'étend à 41 communes soit 106 000 habitants proratisés à la surface, sur plus de 65 000 hectares et 400 km de cours d'eau. Il est composé de cinq EPCI : Tours Métropole Val de Loire, les Communautés de Communes Touraine Ouest Val de Loire, Gâtine-Racan, Touraine Est-Vallées, Castelrenaudais.

Les compétences du Syndicat s'exercent dans les différents domaines de l'environnement (eau, biodiversité, etc.), afin de préserver la qualité et assurer de façon transversale une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, par transfert de compétence ou par voie de convention avec des collectivités territoriales, établissements publics ou privés et généralement tout organisme, membres ou non, pour la réalisation d'opérations précises relevant de ses compétences. Le Syndicat exerce sur son périmètre les compétences suivantes : Gestion des milieux aquatiques (GEMA) définie aux 1^o, 2^o et 8^o de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.

L'ANVAL est le maître d'ouvrage et porteur du projet. Il sera responsable de l'ensemble du déroulement du programme.

Au sein du Syndicat, cinq commissions géographiques ont été créées : Bédouire – Choisille amont – Choisille aval – Bresme – Roumer.

3. Organisation de l'équipe d'animation

Le poste de coordination de l'équipe, communication et administration générale du Syndicat pour 0,5 ETP a été occupé par Vincent LEVEQUE jusqu'au 30 septembre 2022. En septembre Lisa BREN est arrivée pour le remplacer. Tous deux étaient employés comme contractuels et par référence au grade de technicien principal de 1^{ère} classe. Leurs missions portent également sur la préparation et l'animation du volet « Pollutions diffuses » de la Choisille (0,5 ETP).

L'animation sur les bassins de la Choisille et de la Bédouire est assurée par Grégory MOIRIN, technicien de rivières à temps plein (1 ETP) depuis août 2009, employé comme fonctionnaire territorial au grade de technicien principal de 2^{ème} classe.

L'animation sur le bassin de la Roumer a été réalisée par Martin LETELLIER (0,5 ETP) jusqu'au 31 juillet 2022, en tant que Technicien principal 1^{ère} classe et Chargé de missions milieux aquatiques. Depuis le mois d'octobre l'animation est assurée par Mylène TAILLAT, technicienne de rivières à temps partiel (0,5 ETP), employée comme contractuelle et par référence au grade de technicien principal de 1^{ère} classe. A noter que les seconds mi-temps de Martin LETELLIER et de Mylène TAILLAT étaient dédiés au bassin versant de la Bresme.

Ce travail en équipe permet une mise en œuvre plus efficace des actions. Chaque technicien est à même d'intervenir sur un autre bassin que celui d'affectation initiale en fonction des besoins et du plan de charge du Syndicat.

Les techniciens procèdent à l'élaboration des Contrats Territoriaux puis à la mise en œuvre de leurs déclinaisons opérationnelles (études, travaux, communication, etc.). Ils assurent le suivi administratif et financier en lien avec les partenaires, préparent et animent les COPIL basés sur les bilans annuels et la mise en place d'indicateurs dont ils doivent rendre compte.

Ils ont également un rôle de médiateur entre les services de l'Etat, les élus, les partenaires, les riverains et usagers des rivières et répondent aux sollicitations des communes, EPCI et autres collectivités (partenariats, comités techniques, pollutions, etc.).

Ils participent aussi au suivi administratif et technique des différents dossiers (marchés, subventions, comités syndicaux, ...) en collaboration avec les agents des services de la commune siège (secrétariat administratif 0,5 ETP).

Au sein du Syndicat, les techniciens participent à la définition des orientations stratégiques et budgétaires.

4. Activité de l'animateur pollutions diffuses

4.1 Estimation de la répartition du temps de travail du demi ETP technique

Le Tableau 2 présente la répartition du temps de travail des agents sur ce volet.

Tableau 2 - Vincent LEVEQUE et Lisa BREN (Pollutions diffuses / 0,5 ETP)

Missions de Vincent LEVEQUE et Lisa BREN	Répartition
Réunions / COTECH et COPIL / formations	15 %
Reconnaissance de terrain / rencontres avec les riverains (devis, repérages, ...)	15 %
Coordination / suivi administratif et financier (marchés, rapports, subventions, ...)	35 %
Mise en œuvre des actions du contrat (travaux, études, suivis, ...)	15 %
Communication / sensibilisation	20 %
TOTAL	100 %

4.2 Réunions / COTECH et COPIL / formations

Réunions du Syndicat

24/02/2022 : Réunion du Comité de pilotage : Etat d'avancement des Contrats territoriaux

04/03/2022 : Réunion du comité syndical, Débat d'Orientations Budgétaires

24/03/2022 : Réunion du comité syndical, vote du budget

04/07/2022 : Réunion du bureau

13/09/2022 : Réunion du comité syndical, absence de quorum

19/09/2022 : Réunion du comité syndical

29/09/2022 : Réunion du Comité technique des Contrats Territoriaux

25/11/2022 : Réunion du Copil : Contrat territorial Choisille-Roumer-Bédoire-Pollutions diffuses

02/12/2022 : Réunion du bureau

08/12/2022 : Réunion du comité syndical

Journées techniques, formations, réunion

10/03/2022 : Webinaire DEPHY « Méthodes contrôle biologique pour maîtriser les bioagresseurs »

24/03/2022 : Webinaire DEPHY « Produire et utiliser des semences non traitées »

30/03/2022 : ZH du Marais, Notre-Dame d'Oé

12/05/2022 : Webinaire DEPHY « Diversifier les cultures »

19/05/2022 : Webinaire DEPHY « Gérer les adventices en diminuant ou supprimant les herbicides tout en conservant une production de qualité »

19/05/2022 : Réunion AELB

27/06/2022 : Journée animateurs groupe innovants

14/09/2022 : Point CA37

28/09/2022 : CoTech Pollutions Diffuses

06/10/2022 : Webinaire DEPHY « Favoriser la régulation des bioagresseurs par la faune auxiliaire »

17/10/2022 : Réunion restitution agriculteurs

18/10/2022 : Webinaire AELB « Mettre en œuvre un volet stratégique pour les zones humides »
20/10/2022 : Webinaire DEPHY « Mobiliser et piloter des leviers agroécologiques »
07/11/2022 : Réunion restitution agriculteurs
15/11/2022 : Webinaire AELB « Muscler sa stratégie territoriale de lutte contre les pollutions agricoles »
17/11/2022 : Webinaire DEPHY « Gérer les adventices en diminuant ou supprimant les herbicides tout en conservant une production de qualité »
24/11/2022 : Réunion GABBTO
29/11/2022 : Rencontre FDC37 bandes enherbées
06/12/2022 : AFAC Agroforesterie statuts
09/12/2022 : Terrain zones humides Petite Choisille CEN

5. Actions du contrat territorial prévues sur l'année 2022

Le programme d'actions du volet pollutions diffuses a fini d'être élaboré en 2022 par l'ANVAL en collaboration avec la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire. Ce volet a ensuite été ajouté au Contrat Territorial Choisille-Roumer par voie d'avenant.

Sur l'année 2022 quatre actions étaient programmées : Accompagnement collectif des agriculteurs – Etude perspective du Bio sur le territoire – Suivi phyto – Communication.

5.1 Accompagnement collectif des agriculteurs

Afin que les agriculteurs améliorent leurs pratiques et diminuent l'utilisation des produits phytosanitaires, des réunions collectives et des tours de plaines étaient prévus.

L'ANVAL et la Chambre d'Agriculture ont organisé deux réunions à l'intention des exploitants des deux bassins versants à l'automne afin de présenter les actions qui allaient être menées sur le territoire. Malheureusement, à chacune de ses réunions seule une personne s'est déplacée. Le constat a été fait d'une difficulté à mobiliser le territoire.

Une visite d'exploitation avait également été organisée à Mavé, mais faute de participants suffisant, elle a dû être annulée.

En 2023, le Syndicat et la Chambre envisagent un autre mode de mobilisation du territoire, plus proche des exploitants et du terrain.

5.2 Etude perspective du Bio sur le territoire

Plusieurs échanges ont eu lieu avec le GABBTO afin de mener cette étude. Un devis a été élaboré et la prestation devrait avoir lieu au second semestre 2023. Cette action est donc reportée dans la seconde programmation du CT.

5.3 Suivi phyto

Le suivi des molécules phytosanitaires devait être mis en place sur les deux masses d'eau de la Petite Choisille et de la Choisille amont. Ces analyses n'ont pas pu être réalisées en 2022. Néanmoins, la liste des molécules à suivre, les lieux de prélèvements et la périodicité ont été définis avec les partenaires. Plusieurs prestataires ont été contactés afin d'obtenir des devis. Le suivi pourra ainsi débuter dès le mois de janvier 2023.

5.4 Communication

La communication 2022 a essentiellement eu lieu par envoi de mail. Il est envisagé par la suite de créer des plaquettes informatives, des visites d'exploitations, etc.

6. Etat d'avancement des actions

Tableau 3 – Tableau de suivi des actions du volet pollutions diffuses 2020-2022

Localisation / Dénomination de l'action	Typologie des actions	Contractualisé	Engagé/Réalisé			
		total 2020-2022	2020	2021	2022	total 2020-2022
Pollutions diffuses						
Accompagnement collectif des agriculteurs (CA37)		18 640 €			14 964 €	14 964 €
Etude perspective du Bio sur le territoire		3 360 €				0 €
Suivi phyto (ANVAL)		7 800 €				0 €
Animation générale (ANVAL)		26 000 €			27 423 €	27 423 €
Communication		4 000 €				0 €
	Sous total	59 800 €	0 €	0 €	42 387 €	42 387 €

7. Budget et financement

Tableau 4 - Tableau des dépenses et du financement du volet pollutions diffuses

Localisation / Dénomination de l'action	Typologie des actions	Contractualisé total 2020-2022	Engagé/Réalisé				AELB contrac tualisé	AELB engagé/ré alisé	Région CVL contrac tualisé	Région CVL engagé/r éalisé	CD 37 contrac tualisé	CD 37engag é/réalisé	ANVAL contrac tualisé	ANVAL engagé/réali sé	CA37 contrac tualisé	CA37 engagé/réali sé	
			2020	2021	2022	total 2020-2022	Taux %	Sous total CT1	Taux %	Sous total CT1	Taux %	Total CT1	Taux %	Participation	Taux %	Participation	
Pollutions diffuses																	
Accompagnement collectif des agriculteurs (CA37)		18 640 €		14 964 €	14 964 €	50%	4 255 €	0%		0%		25%		r	8 582 €		
Etude perspective du Bio sur le territoire		3 360 €			0 €	0%					100%	0 €					
Suivi phyto (ANVAL)		7 800 €			0 €	50%	0 €				30%	0 €					
Animation générale (ANVAL)		26 000 €		27 423 €	27 423 €	60%	16 454 €		20%		5 485 €	0%		20%	5 485 €	0%	
Communication		4 000 €			0 €	50%	0 €		0%			30%	0 €		0 €		
Sous total		59 800 €	0 €	0 €	42 387 €	42 387 €	20 709 €		5 485 €	0 €	0 €	7 612 €		8 582 €			